



# Projet EMME Electro Mobility Materials Europe

Réunion de lancement - Parempuyre

16 septembre 2025





# Béatrice de François

Maire de Parempuyre



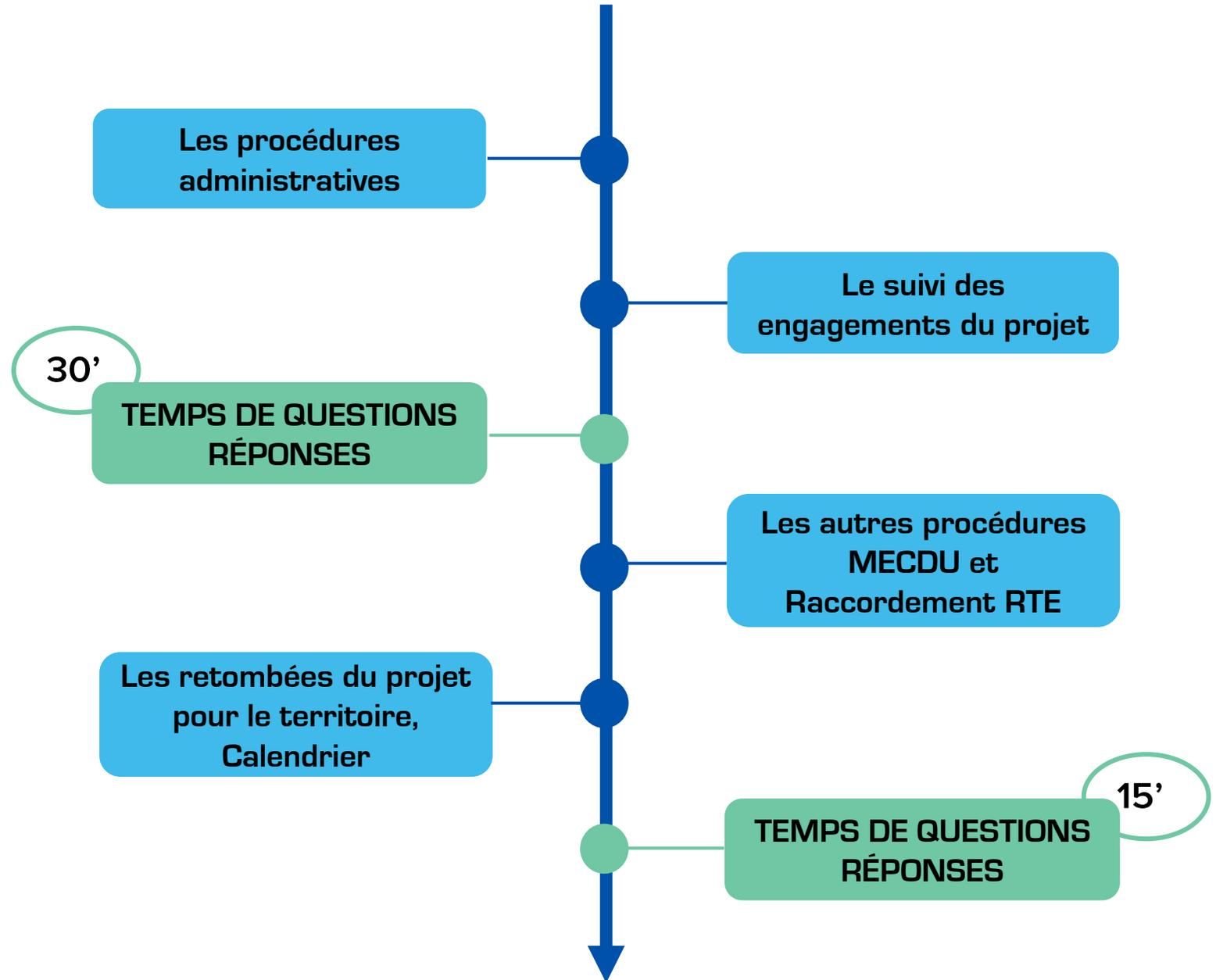


## **LES OBJECTIFS**

- ▶ **Lancer la concertation continue**
- ▶ **Présenter les actualités du projet**
- ▶ **Plus généralement, poursuivre le dialogue et l'information**



# LE DÉROULÉ





# LES INTERVENANTS



**Sylvie DUBOIS-DECOOL,**  
Directrice Générale

**Benjamin ENAULT,**  
Directeur Développement Durable



**Philippe RENIER**  
Directeur Général Adjoint -  
Directeur des Accès



**Jean-Michel THORNARY**  
Garant de la Commission  
Nationale du Débat Public

Rte

**Kilian PIETTE**  
Chargé d'études concertation  
/ environnement



**PEGGY HARLÉ**  
Adjointe de l'Unité départementale  
Responsable de cellule  
**DREAL**



**FRANCOIS DRAPÉ**  
Secrétaire Général de la Préfecture  
Sous-préfet de l'arrondissement de  
Bordeaux  
**PRÉFECTURE**



# Jean-Michel THORNARY

Garant de la Commission Nationale du Débat Public





# La concertation et les autorisations administratives



1. « **Qualité des informations et réponses** » fournies par EMME / Experts externes
2. **Concertation « dense »** (réunions, ateliers, conférences), « **Mobilisation hétérogène** »
3. « **Une partie du public maintient ses interrogations sur l'opportunité du projet** »
4. **Demandes et/ou recommandations**



1. **Réponses aux demandes et / ou recommandations et poursuite du projet**
2. **Engagements renforcés**
3. **Continuité du partage d'information pendant la concertation continue**



# Les étapes de la concertation continue

Août

Septembre

Octobre

Novembre



16/09

RÉUNION PUBLIQUE  
DE LANCEMENT

Art Y Show

*Parempuyre*



28/10

RÉUNION PUBLIQUE  
D'INFORMATION  
SUR LES RISQUES

Salle de Fongravey

*Blanquefort*



27/08

Intermarché  
Parc des Jalles  
*Parempuyre*



03/09

Collège Porte du Médoc  
Gare de Parempuyre  
*Parempuyre*



04/10

Marché  
*Blanquefort*



COMITÉ DE SUIVI



RENCONTRES AVEC  
LES ACTEURS DU  
TERRITOIRE



COMITÉ DE SUIVI

PERMANENCE PAREMPUYRE  
(PARKING INTERMARCHÉ,  
1 MERCREDI SUR 2)

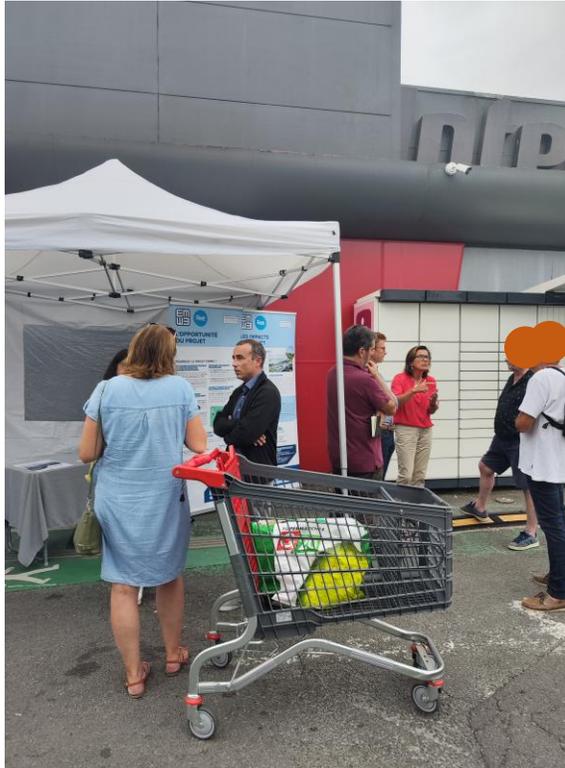


NEWSLETTER RÉGULIÈRE





# À la rencontre du public



**PERMANENCE : 1 MERCREDI SUR 2  
SUR LE PARKING D'INTERMARCHÉ  
DE PAREMPUYRE**



**4 STANDS MOBILES**



# François DRAPÉ

Secrétaire général de la préfecture  
Sous-préfet de l'arrondissement de Bordeaux



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Calendrier 2025

## Les procédures administratives





**EMME**

**Calendrier 2025**





# Calendrier 2025



Complétude des dossiers DAE et MECDU

6 août 2025

Réunion de Lancement de la Concertation Continue

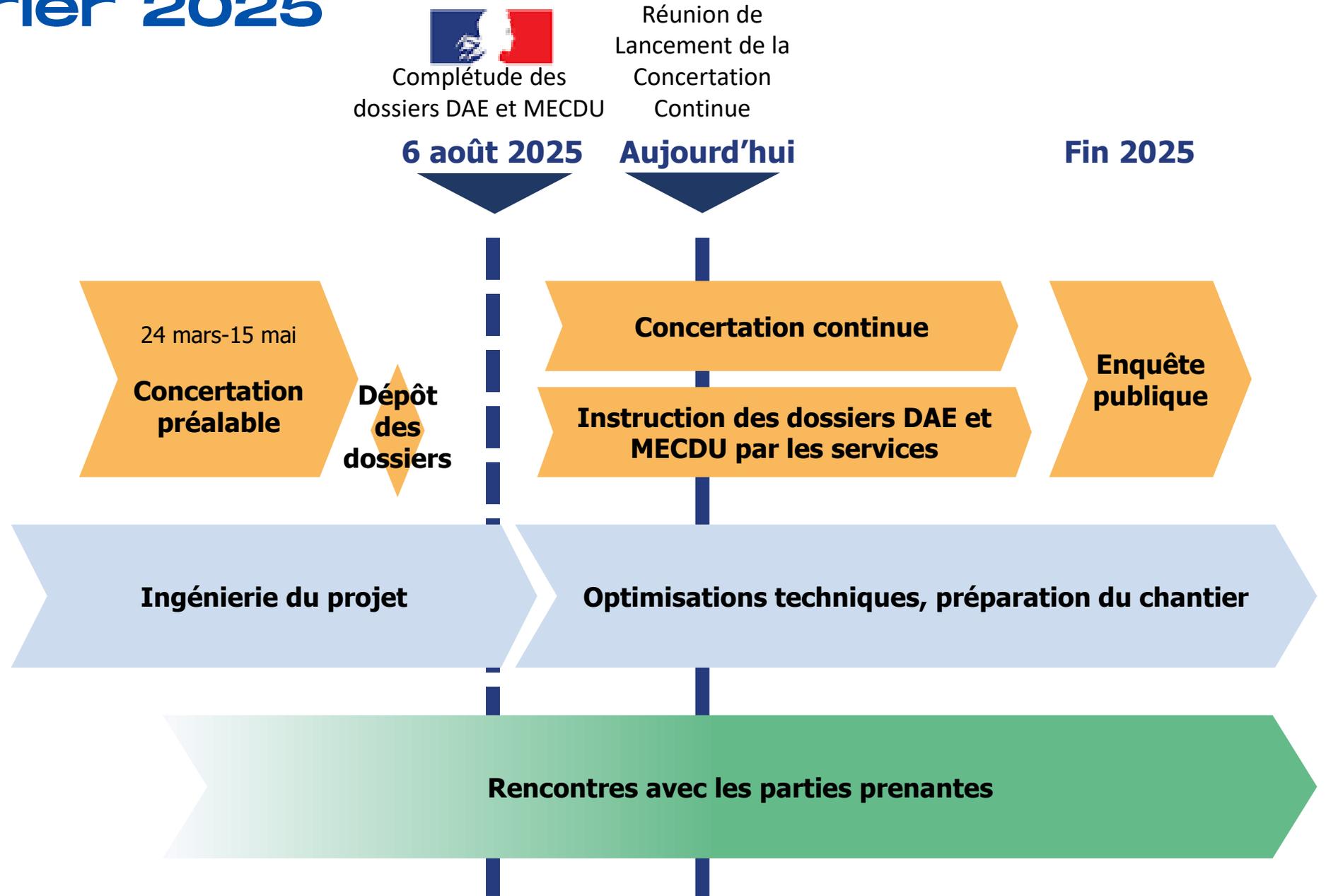
Aujourd'hui

Fin 2025

  
La concertation et les autorisations administratives

  
Les avancements techniques du projet

  
Les retombées pour le territoire





# Peggy HARLÉ

Adjointe de l'unité départementale – Responsable de  
cellule à la Direction régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

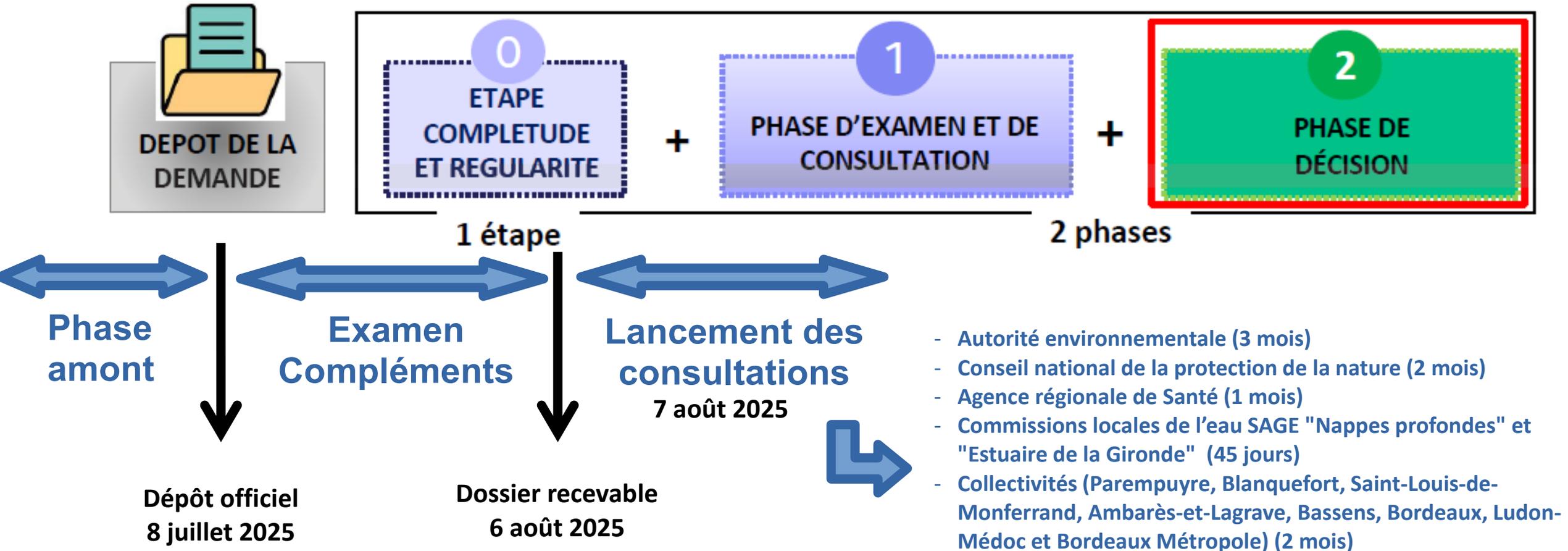
# **Présentation**

- 1 - Point sur l'avancement de la procédure d'autorisation environnementale**
- 2 - Contenu du dossier d'Autorisation Environnementale**
- 3 - Restrictions de diffusion des données sensibles**

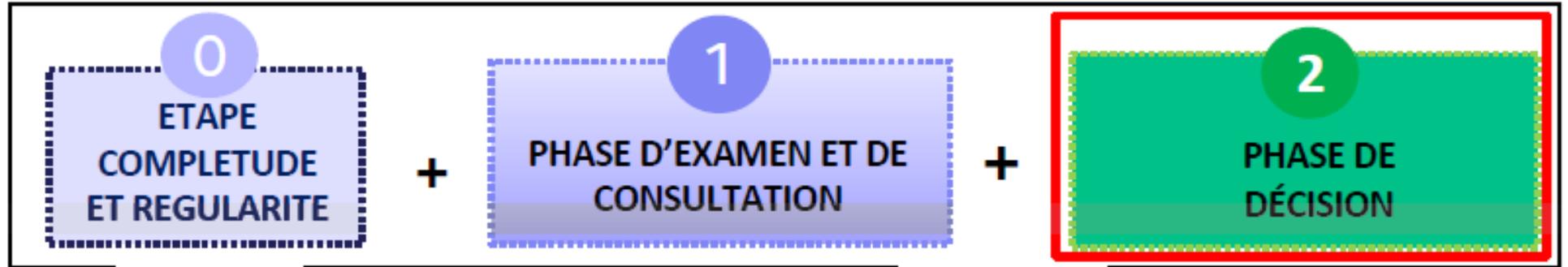
# 1 - Point sur l'avancement de la procédure

Service coordonnateur : Unité départementale -DREAL

Services contributeurs : DREAL, DDTM, Service Départemental d'Incendie et Secours



# 1 - Les étapes à venir



1 étape

Consultations  
Services et  
collectivités

Retour avis  
(max novembre 2025)

2 phases

Enquête publique  
unique (EP) (1 mois)

Période :  
*fin 2025/ début 2026*

Remise rapport et avis  
motivé du commissaire  
enquêteur  
(1 mois après fin EP)

- Rapport de synthèse de l'instruction  
- Passage du Conseil Départemental de  
l'Environnement et des Risques Sanitaires et  
Technologiques

**Arrêté préfectoral :**  
**Autorisation avec prescriptions  
techniques ou Refus (environ 2 à 3  
mois après la remise du rapport du CE)**

# 2 - Contenu du Dossier d'Autorisation Environnementale

## Article D181-15-2 du code de l'environnement

### Liste non exhaustive :

- Demande / présentation du porteur de projet / description du projet
- Plans
- Étude d'impact (articles R.122-4 à R.122-5)
- IED : examen des meilleures techniques disponibles / évaluation des risques sanitaires / rapport de base sur l'état des sols
- Étude de dangers
- SEVESO : obligation de l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs
- Calcul de garanties financières SEVESO (surveillance du site, maintien en sécurité en cas d'événement, intervention en cas d'accident ou de pollution)
- Pièces spécifiques des procédures embarquées : pièces IOTA, demande de dérogation espèces protégées, ...
- Résumés non techniques

# 3 - Restrictions de diffusion des données sensibles

## Droit fondamental d'accès du public à l'information en matière d'environnement

(Convention d'Aarhus, directive 2003/4/CE du 28/01/2003, articles L311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, articles L124-1 et suivants du code de l'environnement)

2015 : Plusieurs actes de malveillance sur des sites SEVESO  
Espionnage industriel / Intelligence économique



Instruction du gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillances dans les ICPE  
*(dernière version à ce jour)*

# 3 - Restrictions de diffusion des données sensibles

**Instruction du gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillances dans les ICPE**

- Ne pas restreindre la diffusion et l'accès aux informations utiles pour l'information du public et ne présentant aucun caractère sensible vis-à-vis de la sûreté
- Ne pas communiquer les informations présentant un caractère sensible vis-à-vis de la sûreté et pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance, ainsi que les secrets industriels



## **Informations communicables :**

- ✓Description du projet
- ✓Étude d'impact (EI)
- ✓Résumé non technique des études de dangers (EDD) et d'impacts (EI)
- ✓Avis de l'autorité environnementale et réponse du porteur de projet
- ✓Mesures mises en place pour prévenir et réduire les effets d'un accident
- ✓Cartographie des zones d'effets à l'extérieur du site



## **Informations non communicables :**

- ✓Étude de dangers (EDD)
- ✓Plan d'implantation détaillé du site (carte, photos, etc.)
- ✓Cartographie précise des phénomènes dangereux
- ✓Description technique du process (secret industriel)
- ✓Localisation et quantité des produits dangereux présents
- ✓Description des mesures de prévention et de protection (dont l'organisation des secours interne)



**EMME**

**Le suivi des  
engagements du  
projet**





# Les avancements techniques du projet

## Engagements suite à la concertation préalable

## Commentaires

## Statut

**Diminuer la consommation en EAU**

- Procédé optimisé : réduction des besoins à **19 m<sup>3</sup>/h** max
  - Augmentation de la capacité de **stockage des eaux de pluie**
- ⇒ Dans le DDAE : Eaux de pluie (50 à 75 %) + STEP. (Garonne en cas d'indisponibilité de la STEP)



pris en compte

**Diminuer la consommation en RÉACTIFS**

- L'étape **de pré-lixiviation** a été supprimée du procédé
- ⇒ Prise en compte dans le DDAE de cette évolution
- Des optimisations sur les réactifs sont encore attendues à la suite des tests en laboratoire

en cours

**Développer l'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

- Modifications du process et des équipements pour pouvoir traiter **dès la mise en service** de l'usine **des composants métalliques issus du recyclage**
- ⇒ Précisions dans le DDAE sur cette capacité

pris en compte

**Maximiser la FLEXIBILITÉ DE L'USINE**

- Modifications du process et des équipements pour pouvoir traiter dès la mise en service de l'usine, **du MHP de différentes origines** avec traçabilité (publié annuellement dans le rapport d'activité)
- ⇒ Ajout dans le DDAE de cette capacité

pris en compte

**Améliorer la LOGISTIQUE en phase CHANTIER**

- En parallèle de l'appel d'offre, réaliser un groupe de travail sur les plans de circulations avec les municipalités

en cours

1

2



# Les avancements techniques du projet

## Engagements suite à la concertation préalable

## Commentaires

## Statut

3

### Limiter les REJETS ET ÉMISSIONS

- Rejets atmosphériques : Utilisation de la **technologie la plus adaptée à chaque étape du procédé**
  - Rejets liquides : Plus de **20 boucles de réutilisation** dans le procédé
- => Pris en compte dans le dossier de DDAE



pris en compte

### Limiter les IMPACTS SONORES

- Pris en compte dans l'ingénierie : Choix des **équipements les moins bruyants, insonorisation complémentaire**
- => Pris en compte dans le dossier de DDAE



en cours

4

### Produire les nouvelles FICHES THÉMATIQUES

- Hypothèses des simulations hydrauliques
- Approvisionnement matières premières
- Approvisionnement en eau
- Filière batteries

pris en compte

5

### Mettre en place un COMITÉ DE SUIVI

Réunions planifiées les **02/10** et **13/11**

en cours

6

### Développer les partenariats FORMATIONS / EMPLOIS

Formation : **12/09/25** réunion avec le Campus M.E.S NA (Métiers de la maintenance industrielle)

en cours



# Les avancements techniques du projet



## CONCRETEMENT

### Limitation des poussières



Exemple de filtre à manche prévu  
(10 filtres à toutes les étapes du procédé, **+2 filtres**)

### Limitation des besoins en eau

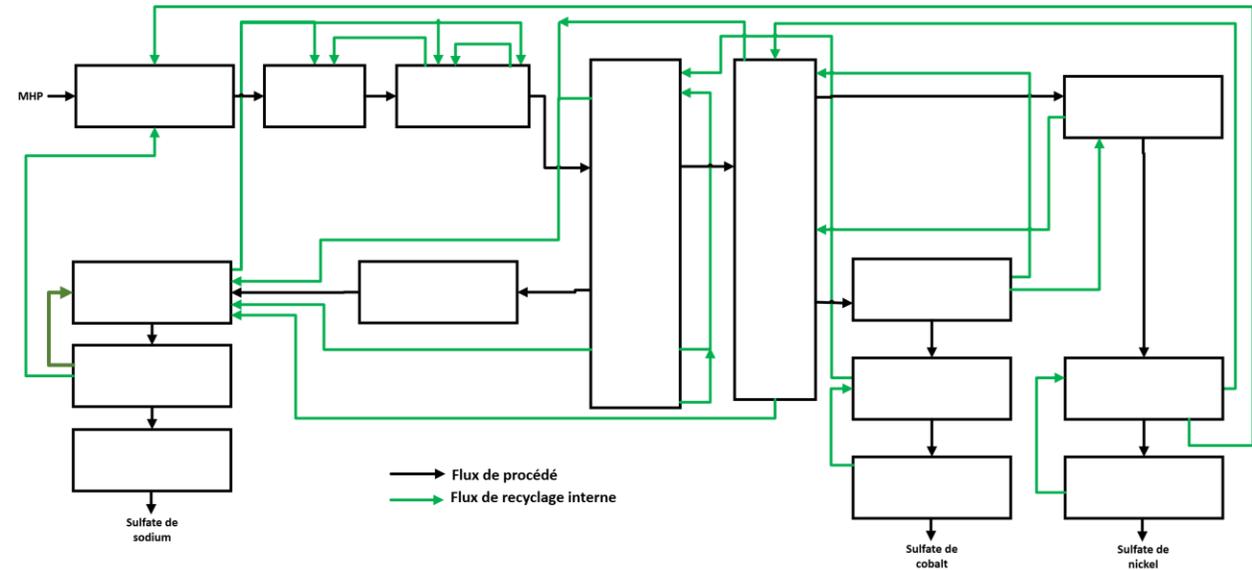


Schéma du procédé avec, en vert, les 20+ boucles en circuit fermé.

**(+1 boucle)**

=> 94% de l'eau réutilisée



## Les avancements techniques du projet



### CONCRÈTEMENT

**Limitation des impacts sonores**



Exemple de caisson acoustique pour compresseur.  
Permet de passer de 100db à 60db.



Les avancements  
techniques du  
projet



# Focus : La gestion de l'eau





## Les avancements techniques du projet

### L'effluent liquide :

#### Dans le dossier technique DDAE (RAPPEL) :

- Un débit de 12 m<sup>3</sup>/h max,
  - 1 m<sup>3</sup>/h : eaux domestiques du site
  - 11 m<sup>3</sup>/h: eaux du procédé
- L'eau du procédé n'est pas en contact avec le Nickel et le Cobalt => Ni, Co non détectable.
- L'ensemble des valeurs en sortie sont en deçà des seuils réglementaires ou des limites de détections.



## Les avancements techniques du projet

### L'approvisionnement en EAU :

- **Dans le dossier technique DDAE**
  - Une consommation encore optimisée :  $24 \text{ m}^3/\text{h} > 19 \text{ m}^3/\text{h}$  (recyclage dans le procédé, choix de technologies économes, etc)
  - **NOUVEAU** : Investissements pour maximiser l'utilisation des eaux de pluie disponibles (agrandissement des bassins enterrés pour 15 jours d'autonomie, et équipements correspondants)
- Sur ces 5 dernières années, autonomie en eau de **6 à 9 mois** en fonction des pluviométries.
- Les capacités de stockage sur site permettent de gérer les éventuels approvisionnements par camion en dehors des heures de pointe.



**La concertation et  
les autorisations  
administratives**

# **Focus : Les fouilles archéologiques**





## La concertation et les autorisations administratives



### POURQUOI DES FOUILLES ?

- Répertorier et analyser les potentiels vestiges du site.
- Rapport d'opération pour la DRAC : Direction Régionale des Affaires culturelles.



### QUEL CONTEXTE ?

- Arrêtés Préfectoraux du 19 septembre 2024 et 4 avril 2025.
- Sur une surface de 5,5 hectares, et une profondeur d'1,3 m.
- 2 phases en 2025 et 2026.
- Contraintes météorologiques à prendre en compte.



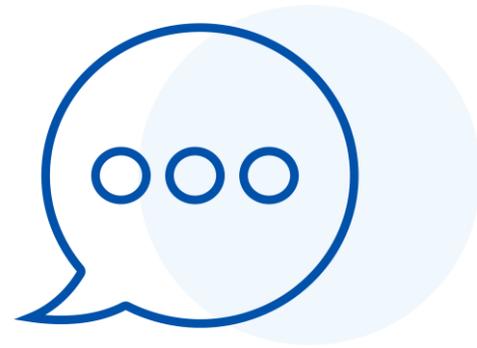
### QUELS RESULTATS ?

- À date, 50 % des terrains prioritaires ont été excavés.





# La parole au public





# Philippe RENIER

Directeur Général Adjoint – Directeur des Accès



# Mise en compatibilité du PLU intercommunal

## Évolutions prévues

### Mise en compatibilité du règlement

|      | PLUi Vigueur | DPMECDU | Evolution |
|------|--------------|---------|-----------|
| US13 | 8,7 ha       | 36,8 ha | +28,1 ha  |
| AU99 | 36,3 ha      | 0 ha    | -36,3 ha  |
| Ab   | 2,3 ha       | 10,6 ha | +8,3 ha   |
| Ah   | 0,2 ha       | 0,2 ha  | 0 ha      |



- Passage de 28,1 ha de « **Zones à urbaniser à long terme** » en « **Zones liées à l'économie** »
- Augmentation de 8,3 ha des « **Zones agricoles réservoirs de biodiversité** »

# Mise en compatibilité du PLU intercommunal

## Calendrier prévisionnel de la procédure

- Concertation préalable réalisée par le Port de Bordeaux du 2 avril au 20 mai 2024
- Bilan de la concertation réalisé le 6 juin 2024
- Dépôt du dossier : début du 2<sup>ème</sup> semestre 2025
- **Enquête publique commune avec le projet EMME**
- **Décision de mise en compatibilité du PLUi : début 2026**



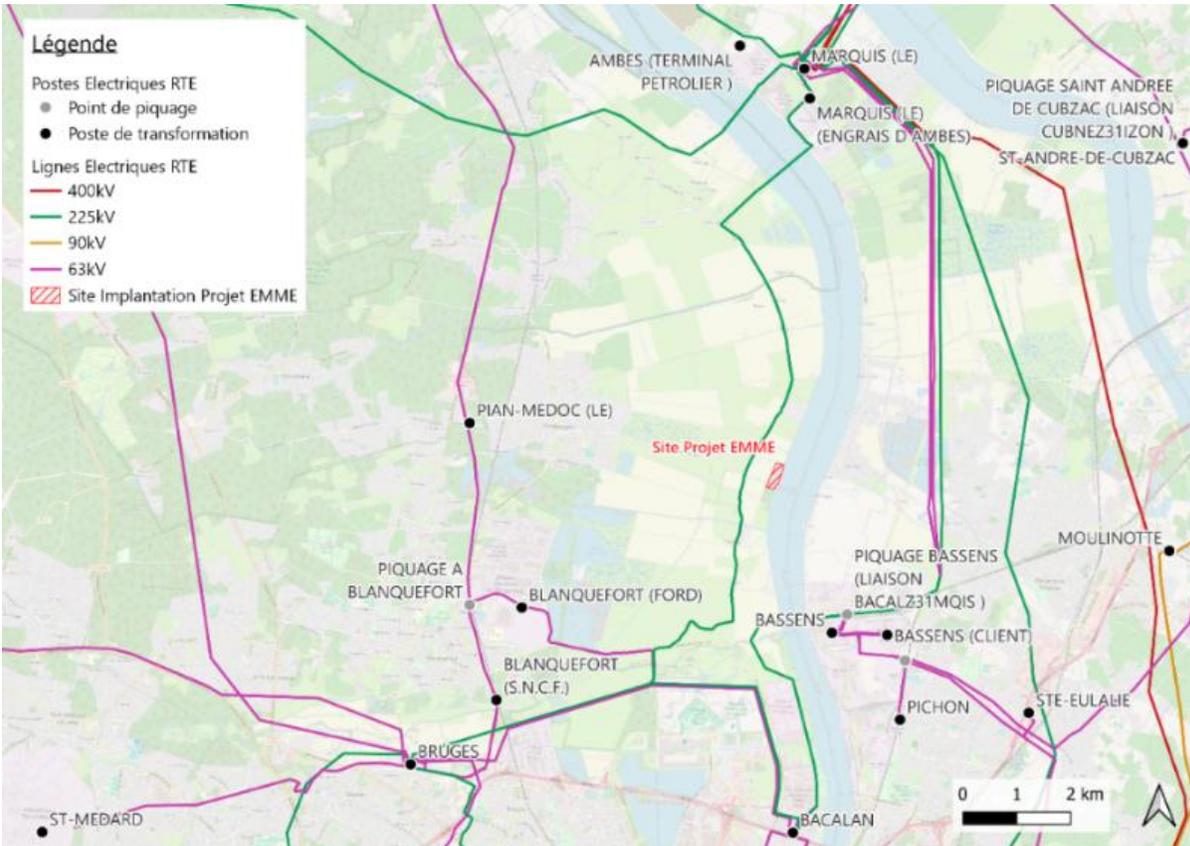
# Kilian PIETTE

Chargé d'études concertation / environnement





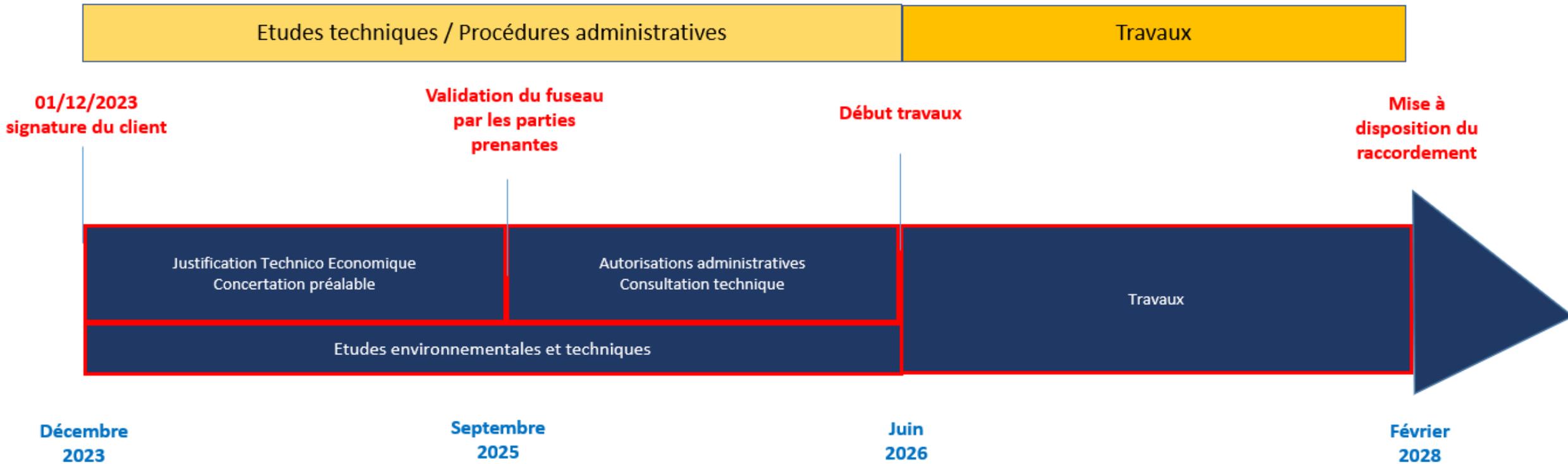
# LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE RTE DU SITE



- Un besoin d'une puissance électrique de **30 mégawatts (MW)** pour le fonctionnement de l'usine EMME.
- La création d'une **ligne souterraine à 63 000 volts sur 7 km environ**.
- RTE sera le maître d'ouvrage du raccordement : depuis le site du projet jusqu'au poste de transformation du réseau électrique du Pian-Médoc.
- Une **concertation spécifique** pour le raccordement électrique dite « Fontaine » est menée actuellement.

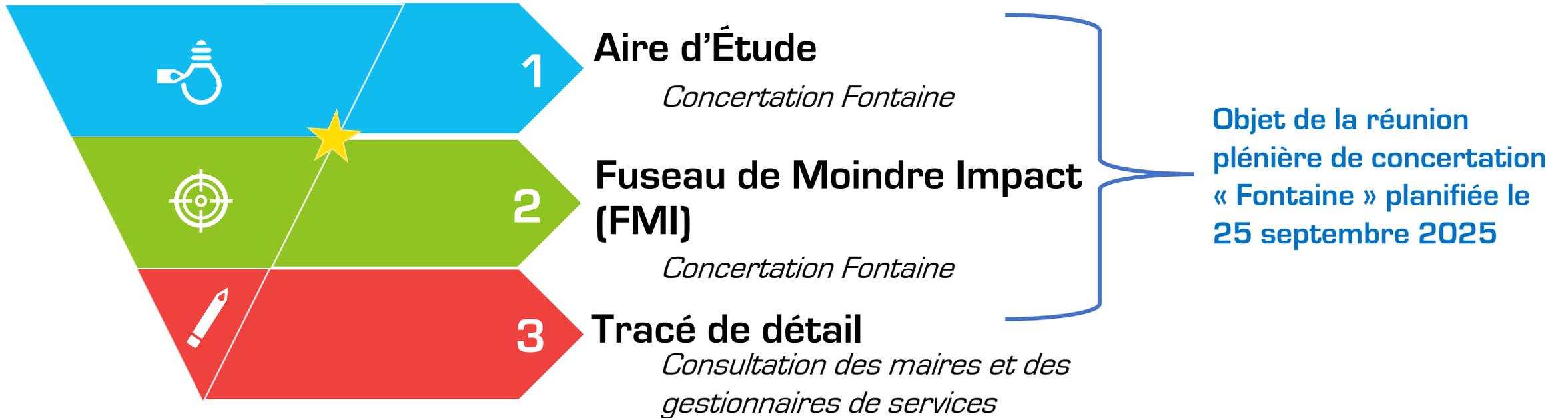


# Zoom sur le calendrier du raccordement





# Zoom sur la concertation « Fontaine »



- Le **25 septembre 2025** sera soumis **au préfet un FMI** s'insérant dans l'aire d'étude.
- RTE **publiera ce FMI sur le site de la concertation** continue
- RTE pourra **établir ensuite le tracé de détail** et la **planification des travaux** avec les parties prenantes



**EMME**





# Préparer les retombées pour le territoire





# BENEFICES et ENGAGEMENTS POUR LE TERRITOIRE

Extrait de la présentation  
de la réunion de clôture du 12 mai

## 1. CONTRIBUTION À LA RECHERCHE ET D'INNOVATION

- Laboratoire EMME certifié
- Partenariats avec l'écosystème régional

## 2. SOUTIEN À LA SOUS-TRAITANCE ET À L'EMPLOI

- Part locale des 30 M€ par an d'achats de biens et services
- Jusque 20 % l'activité portuaire de Bordeaux
- Programme de recrutement et de formation dès 2026 de 50 personnes

## 3. CONTRIBUTION AUX FINANCES PUBLIQUES

- 20 M€ par an (estimation EMME à confirmer par les services de l'État)

## 4. PROPOSITIONS de PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Mécénat des activités sportives, culturelles et sociales des communes d'implantation
- Participation au budget d'entretien du Parc des Jalles
- Participation à la mobilité fluviale, dont une navette fluviale électrique
- Participation à la création d'un espace récréatif aux abords du fleuve

En parallèle des développements techniques du projet, l'équipe EMME **prépare dès maintenant et avec les parties prenantes la mise en œuvre de ces engagements.**



# A l'écoute des besoins des parties prenantes du territoire

Août 2025

Septembre

Octobre



27/08 - Fédération  
Départementale **Chasseurs  
de la Gironde**

09 et 10/09 -  
Acteurs économiques  
du **port**

12/09 - **Campus MES**  
Maintenance en  
Environnement Sensible

12/09 - Bordeaux  
Métropole - **Service  
Foncier et immobilier**  
économique

16/09 - Association  
des **Pêcheurs**  
Professionnels en Eau  
Douce de Gironde

...

En cours de programmation -  
Bordeaux Métropole - **Service  
Mobilité** - Économie du Fleuve



# Le calendrier prévisionnel du projet





# LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026–2029

2025

2026

2027

2028

2029

★ Complétude des dossiers



Concertation continue



Instruction des  
dossiers



Enquête publique et rapport



Autorisations



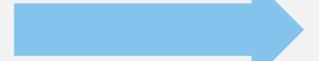
Préparation construction



Fondations, Remblais, Génie civil, Construction Usine



Mise en service

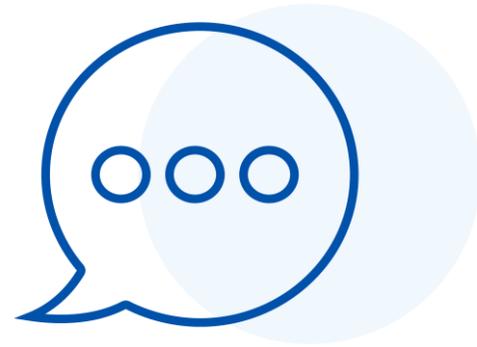


Production  
nominale





# La parole au public





# LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Comité de suivi #1**
- **Stand mobile**  
Le **4 octobre 2025**, de **8h30 à 12h30**  
Sur le marché de Blanquefort
- **Réunion « Risques et inondation »**  
Le **28 octobre 2025**, de **18h30 à 21h**  
À Blanquefort – Salle polyvalente Fongravey
- **Comité de suivi #2**

LE SITE INTERNET DU PROJET :

[www.emme-concertation.fr](http://www.emme-concertation.fr)



Pour vous informer  
et contribuer, visitez :

[www.emme-  
concertation.fr](http://www.emme-concertation.fr)





# La qualification Projet d'Intérêt National Majeur (PINM)

Compléments  
d'information

- **Contexte**

- Loi Industrie Verte « Faire de la France un leader de l'industrie verte tout en répondant aux enjeux environnementaux et économiques »
- Le PINM « Mis en place pour les projets industriels les plus stratégiques pour la transition écologique et la souveraineté nationale »
- Le projet EMME est un projet contributeur majeur de l'Industrie Verte
- Besoin du projet : Sécuriser le calendrier du projet

- **La qualification PINM contribue à sécuriser le calendrier en**

- Reconnaisant la Raison Impérative d'Intérêt Majeur « RIIPM » du projet
- Permettant de prioriser le projet vis-à-vis de parties prenantes, par exemple sur le raccordement RTE

- La qualification PINM **n'exonère pas le projet EMME de ses obligations réglementaires** industrielles, environnementales, y compris espèces protégées
- La qualification PINM **ne change pas les procédures d'instruction et de concertation en cours**

- Les dossiers et le **niveau d'exigence attendu** par les services sont inchangés
  - Les démarches **d'information et de concertation** sont inchangées